

CONSEIL GENERAL

Commission : COGEST
Président : Alexis TURIN

Rapport annuel 2014

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Chers Collègues,

Pour donner suite à la demande du Bureau, en ma qualité de président de la commission de gestion (ci-après Cogest), je vous sou mets le rapport d'activité pour l'année 2014 et vous communique les objectifs pour l'année 2015.

1. Composition

La Cogest est composée ainsi :

- Alexis Turin (PLR), président,
 - Daniel Schmid (AdG), vice-président,
 - Jürg Kilchenmann (PDC), rapporteur,
 - Laurent Corminboeuf (PDC),
 - Nathalie Cretton (AdG),
 - Guillaume Joris (PDC),
 - Eric Lattion (PDC),
 - Edgar Vieux (UDC),
 - Cédric Zürcher (PLR),
- tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général (alinéa 2 de l'article 17). Voici la liste des suppléants :

- Joël Mariaux et Didier Sallin pour le PDC,
- Côme Vuille pour le PLR,
- Jean-Pierre Rouiller pour l'AdG,
- Cédric Vieux pour l'UDC.

2. Activités de l'année 2014

En préambule, il convient de rappeler que la mission de la Cogest est définie par la législation cantonale, en particulier par l'article 30 de la loi sur les Communes (RS 175.1), ainsi que par l'article 17 du règlement du Conseil général, lequel précise :

3.1. Commission de gestion

Art. 17

Composition

1 La commission de gestion se compose de 9 membres, désignés par les groupes politiques, élus par le Conseil général.

2 Chaque groupe désigne également un suppléant pour deux commissaires. Un minimum de 1 suppléant est garanti pour chaque groupe politique.

Attributions

3 La commission de gestion contrôle notamment :

- a) l'utilisation conforme des crédits budgétaires;
- b) la correspondance des comptes avec les pièces annexes;
- c) les demandes de crédits supplémentaires.

Compétences

4 Elle fait rapport au Conseil général sur les objets de sa compétence.

Budget

5 Lors de l'examen du budget, elle peut proposer au Conseil municipal des amendements au projet présenté. Le Conseil municipal en décide et fait part de sa décision à la commission avant la séance plénière du Conseil général.

6 Si la commission s'estime insuffisamment informée, elle peut également demander, avant de se prononcer, qu'une dépense nouvelle budgétisée fasse l'objet d'un projet détaillé accompagné d'un message du Conseil municipal. Ce message sera adressé à tous les conseillers généraux.

Pour sa deuxième année d'activité, la Cogest a siégé à 14 reprises, pour un temps total cumulé de plus de 30 heures.

La quasi-totalité des séances a été consacrée à l'examen des comptes 2013 et au budget 2014. Une séance a été en partie consacrée à l'examen du crédit lié à la rénovation et à l'agrandissement du complexe scolaire des Perraires.

Compte tenu de nos soucis liés à la situation des finances communales, la Cogest a invité le Conseil municipal à un échange de vue le 26.09.2014. Le but de cette séance était notamment de faire part à l'exécutif de nos attentes par rapport au budget 2015.

3. Coût de fonctionnement

Le détail des dates de nos 14 séances (17 en 2013), ainsi que celui des présences, figure dans le tableau annexé.

Le coût de fonctionnement de la Cogest a été de CHF 14'540.- (CHF 13'740.- selon le tableau + l'indemnité de CHF 800.- du président de la Cogest). En 2013, il avait été de CHF 21'140.-. Il s'agissait de notre première année de fonctionnement et la Cogest avait dû analyser 2 budgets.

Quelques remarques à propos de ce coût de fonctionnement :

1. il s'agit en fait uniquement de vacations, et pour être précis de montants bruts ;
2. le tableau mentionne 15 séances ; en réalité il y en a eu 14 car le tableau comporte une erreur de numérotation ;
3. la Cogest a décidé de renoncer à se faire indemniser pour la séance no 8 avec le Conseil municipal ; cette séance a été suivie d'un repas commun, à charge des participants ;
4. la dernière séance de l'année s'est terminée par un repas, aux frais des membres.

4. Bilan 2014 et Objectifs pour 2015

S'agissant de son fonctionnement, la Cogest avait décidé pour 2014 : "en priorité éclaircir jusqu'où vont ses compétences" (cf. rapport annuel 2013). Pour ce faire nous souhaitions notamment : "profiter de la venue de M. CHEVRIER, chef du service des affaires intérieures et communales à l'Etat du Valais pour clarifier sa mission. Au besoin, elle fera un rapport au Conseil général sur les conclusions qu'elle en tire". Nous précisons que : "Suivant les conclusions auxquelles la Cogest arrivera s'agissant de son pouvoir d'investigation, notre commission souhaiterait analyser la question du statut du personnel communal".

Les événements de l'année 2014 ne nous ont pas permis d'approfondir ces questions. D'une part, M. CHEVRIER a finalement renoncé à venir parler devant le Conseil général, estimant que le climat n'était pas propice. D'autre part, le Bureau a décidé de nommer une commission ad hoc s'agissant de la question du personnel communal, le Bureau interdisant à tout membre de la Cogest d'y siéger.

Pour ce qui est de nos compétences, la Cogest regrette bien sûr de ne pas avoir pu profiter des éclaircissements de l'Etat. Toutefois, le soussigné est d'avis que l'éclatement de plusieurs affaires au niveau du canton, en particulier l'intervention des commissions permanentes du Grand Conseil, dont celles de Gestion et des Finances, devrait nous permettre de mieux cerner l'étendue de nos compétences.

Dans notre précédent rapport annuel pour 2013, nous précisons que : "La recherche d'un équilibre des finances communales demeure la première priorité de la Cogest. En ce sens, elle continuera de faire des propositions constructives à l'intention du Conseil municipal". Autre souci prioritaire : le suivi des investissements. A ce propos, nous relevions que : "malgré ses engagements, le Conseil municipal ne nous a à ce jour toujours pas fourni le tableau de bord des investissements en cours. Si cet état de fait devait perdurer, la Cogest saisira formellement le Conseil général".

Revenons tout d'abord sur la question des investissements. La diffusion des informations par le Conseil municipal va dans le bon sens. Nous allons enfin pouvoir bénéficier de notre premier tableau de bord, à savoir celui en lien avec la rénovation et l'agrandissement des Perraires. L'exécutif nous remet des tableaux de plus en plus précis sur les futurs investissements, en particulier en relation avec le plan quadriennal. Au vu de nos finances et compte tenu de la prévisibilité de plusieurs investissements (besoins connus car liés à l'évolution de la population ou liés à la durée de vie des installations ou autres équipements), la Cogest reste convaincue qu'une vision à moyen, voire à long terme reste essentielle. En cela, elle continuera d'exiger de l'exécutif un tableau plus précis des investissements, ce pour une durée au-delà de 4 ans.

Le souci majeur de la Cogest, à savoir celui de l'équilibre des finances communales, demeure plus que jamais d'actualité. Nous constatons que notre message a déjà été mis partiellement en pratique par le Conseil municipal. Ce dernier a notamment soumis au Conseil général, lequel a accepté, l'adoption de nouvelles recettes et la mise en place de l'autofinancement de nos déchets. La Cogest reste toutefois convaincu qu'il faut aussi agir sur les dépenses.

Convaincu qu'il fallait agir rapidement, la Cogest a invité le Conseil municipal à une séance commune avant qu'il n'élabore et nous soumette son projet de budget 2015. Confronté pour la première fois à la possibilité de voter le budget rubrique par rubrique, nous avons été agréablement surpris par le souci de tous les groupes politiques de proposer des amendements qui allaient tous dans le même sens, à savoir soit une augmentation des recettes, soit une diminution des charges, à une exception près.

Si le message de la Cogest semblait avoir bien passé avant la séance du Conseil général, force est de constater qu'au final, la proposition de la Cogest d'augmenter les recettes de CHF 580'000.- environ (passage du coefficient d'impôt de 1.25 à 1.30) et notre acceptation de divers amendements des groupes de diminuer les dépenses de CHF 500'000.- environ, n'ont pas trouvé grâce devant le plenum, hormis l'acceptation de la réduction de CHF 45'000.- liée à l'achat d'un véhicule.

Malheureusement les derniers événements, à savoir l'annonce de la fermeture (temporaire ou définitive ?) de la raffinerie n'augure rien de bon pour nos finances, la presse ayant parlé d'une perte fiscale probable de CHF 400'000.-.

L'objectif prioritaire de la Cogest pour 2015 restera donc l'état (très) préoccupant des finances communales, étant rappelé que le dernier plan quadriennal fourni par le Conseil municipal fait toujours état d'un découvert de fortune pour 2017, donc dans moins de 2 ans. Ce qui signifierait la mise en place d'un plan d'assainissement sur 4 ans, pour respecter la législation cantonale.

La Cogest a pris bonne note lors de la séance traitant le budget 2015, du mea culpa du Conseil municipal s'agissant du faible contenu de son message. Nous ne doutons pas de la volonté de l'exécutif de trouver des solutions. La Cogest en a d'ailleurs proposé toute une série dans son rapport sur le budget. Reste à passer aux actes.

5. Conclusions

L'assiduité des membres de la Cogest aux séances, démontre, si besoin était encore nécessaire, notre volonté de remplir au mieux notre mission légale. L'ambiance de travail est excellente. Nous profitons déjà de la petite expérience que nous avons engrangée. Nous sommes très satisfaits des relations avec le Conseil municipal et avec l'administration communale, que nous remercions.

Compte tenu des remarques émises au plenum, la Cogest en déduit que son travail est bien apprécié par le Conseil général, et cela la réjouit et la conforte dans l'utilité de ses rapports.

S'agissant du coût de fonctionnement de la Cogest, il reste, à notre sens, des plus raisonnables. Certes nous pouvons toujours faire mieux, mais il nous paraît illusoire de pouvoir réduire beaucoup plus le temps consacré à l'analyse des comptes ou du budget.

La Cogest, par l'intermédiaire du soussigné, profite de ce rapport pour vous remercier de votre confiance, en vous, nous, souhaitant une année 2015 fructueuse.

Collombey-Muraz, le 04.02.2015

Le président :
Alexis Turin



annexe : tableau des séances

Commission de Gestion du Conseil général : Décompte des heures pour l'année 2014

Tarif : Frs 80.- par séance + frs 30.- des la 3ème heure

Tarif rapporteur : frs 30.- par heure

Séance avec

16 C.M.

Nom Prénoms	16 C.M.															
	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4	Séance 5	Séance 6	Séance 7	Séance 8	Séance 9	Séance 10	Séance 11	Séance 12	Séance 13	Séance 14	Séance 15	
	30.01.14	24.02.14	12.03.14	23.05.14	27.05.15	03.06.14	26.07.14	02.08.14	20.09.14	04.10.14	11.11.14	11.11.14	17.11.14	24.11.14	03.12.14	
Alexis Tume (Président)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
heures supplémentaires																
Daniël Schmid (Vice-président)	2	3	3	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	
heures supplémentaires																
Jörg Richthausen (Rapporteur)	2	3	3	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	
heures supplémentaires																
Laurent Cornilhouf	0,5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	
heures supplémentaires																
Eric Lathion	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	
heures supplémentaires																
Nathalie Cretton	2	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
heures supplémentaires																
Fred Meisoux	6	3	3	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	
heures supplémentaires																
Edgar Vieux	2	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
heures supplémentaires																
Nathalie Cretton	2	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
heures supplémentaires																
Cédric Zährler	2	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
heures supplémentaires																
heures supplémentaires (suppléant)																
Edgar Vieux (suppléant)	0,5	0,5	0,5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
heures supplémentaires																
heures supplémentaires (suppléant)																
Franz-Henri Rouiller (suppléant)	0,5	0,5	0,5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
heures supplémentaires																
Stéphane Vuille (suppléant)	0,5	0,5	0,5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
heures supplémentaires																
Cédric Vieux (suppléant)	0,5	0,5	0,5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
heures supplémentaires																

	Nbre heures	Total à Fr. 80	Nbre heures	Total à Fr. 30	TOTAL GENERAL
Alexis Tume (Président)	13	1040	13	450	1490
Daniël Schmid (Vice-président)	13	1040	15	450	1490
Jörg Richthausen (Rapporteur)	14	1120	38	1140	2260
Laurent Cornilhouf	8	640	8	240	880
Guillaume Coste*	13	1040	19	570	1610
Eric Lathion	11	880	12	360	1240
Nathalie Cretton	11	880	13	390	1270
Fred Meisoux (suppléant)	13	1040	15	450	1490
Cédric Zährler	2	160	3	90	250
Edgar Vieux (suppléant)	1	80	0	0	80
Franz-Henri Rouiller (suppléant)	0	0	0	0	0
Stéphane Vuille (suppléant)	0	0	0	0	0
Cédric Vieux (suppléant)	2	160	2	60	220

Total du poste
13740

*rapporteur suppléant

Muraz, le décembre 2014

Certifié exact par le Président